



Assemblée générale

Distr. générale
2 décembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Programme de travail de l'Assemblée générale

Calendrier des séances plénières

Note du Président de l'Assemblée générale

Additif

1. On trouvera ci-après le programme de travail et le calendrier provisoires des séances plénières de l'Assemblée générale pour la période du 2 au 10 décembre 1998 :

<i>Date</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mercredi 2 décembre matin	1. La situation au Moyen-Orient [40] 2. Question de Palestine [39]*
après-midi	Cinquantième anniversaire de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide [46 b)]
Jeudi 3 décembre matin	Consultations informelles à composition non limitée de l'Assemblée plénière sur le point 30 de l'ordre du jour (Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions)
après-midi	1. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [18] 2. Rapports de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)
Vendredi 4 décembre matin	Rapports de la Première Commission

* Les débats sur les points suivis d'un astérisque ont déjà eu lieu. L'Assemblée générale doit prendre une décision sur les projets de résolution soumis au titre de ces points.

Lundi 7 décembre
matin

1. Troisième rapport du Bureau [8]
2. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe [36]
3. Incidences mondiales du problème informatique posé par le passage à l'an 2000 [160]
4. Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale [20 a), b) et d)]*
5. Application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, y compris les mesures et recommandations convenues lors de l'examen à mi-parcours [24]*
6. Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine [35]*
7. Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique [164]*
8. La situation en Amérique centrale : processus d'établissement d'une paix ferme et durable et progrès réalisés dans la structuration d'une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement [44]*
9. Nomination de membres du Comité des conférences [17 g)]
10. Rapports de la Cinquième Commission sur les points 17 a) à f) de l'ordre du jour

Mardi 8 décembre
matin

1. Déclaration de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine relative à l'attaque militaire aérienne et navale lancée en avril 1986 par l'actuel Gouvernement des États-Unis contre la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste [52]
2. L'agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales [53]
3. Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït [54]
4. Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies [55]
5. Question de l'île comorienne de Mayotte [57]
6. Pouvoirs des représentants à la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale [43]

après-midi

Rapports de la Sixième Commission

Mercredi 9 décembre matin	Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre [20 c)]; La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales [45]
après-midi	Rapports de la Troisième Commission
Jeudi 10 décembre matin et après-midi	Cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme [46 a)]

2. L'inscription sur la liste des orateurs, pour les points dont la liste est donnée dans le présent document, est ouverte. À cette fin, appeler le 963-5063.

3. Il est rappelé aux représentants qu'ils doivent soumettre leurs projets de résolution suffisamment à l'avance, afin que les États Membres disposent de délais appropriés pour les examiner et, dans le cas où ces projets de résolution auraient des incidences sur le budget-programme, afin que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission aient le temps d'examiner ces incidences avant que l'Assemblée générale ne prenne une décision sur les projets de résolution.